



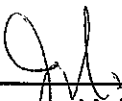
AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général, que le Règlement numéro 405-11 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2012 modifiant et abrogeant le Règlement numéro 379-10, a été adopté par le conseil municipal le 20 décembre 2011.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veuillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 5^{ième} jour du mois de janvier deux mille douze.



Jean-Pierre Valiquette
Directeur général